DLP 23-12-83282561

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

BULLETIN TECHNIQUE N° 39 - Mercredi 29 novembre 1983

SPV

(56) 86.22.75

VITICULTURE

EXCORIOSE de la VIGNE

La formation des pycnides est actuellement observée dans les vignobles contaminés et les premiers froids ayant arrété toute circulation de sève, on pourra donc commencer les interventions dans les parcelles où la maladie s'est manifestée en 1983.

Le traitement sera effectué à l'aide d'une bouillie contenant 625 g d'arsenite de soude par hl, en mouillant abondamment, de préférence par beau temps et sur des sarments ressuyés. Il convient de prendre toutes les précautions d'usage en raison de la toxicité importante de l'arsenite de soude. Si la taille est effectuée, un délai d'une dizaine de jours sera nécessaire avant d'intervenir.

E S C A

L'application précédente aura également une action sur l'ESCA mais dans ce cas, il sera indispensable de pratiquer la taille au préalable. Si de fortes attaques d'ESCA ont été observées en 1983, il est conseillé de porter à 1250 g/hl la dose d'arsenite de soude. Notons que cette maladie est en recrudescence, notamment dans les vignes où sont effectuées des tailles particulièrement mutilantes.

EUTYPIOSE

Dans notre région, cette maladie est surtout observée dans les cépages Cabernet-Sauvignon et Ugni Blanc (Saint-Emilion des Charentes). Ce sont les plaies de taille qui constituent la porte d'entrée du parasite dans la plante et les atteintes les plus graves se situent dans les vignobles où la taille est la plus sévère, par temps humide et venté.

Il est donc recommandé, dans les parcelles où des dégâts ont été observés, de tailler de préférence par temps sec et calme et d'appliquer une protection fongicide sur les grosses plaies aussitôt après la coupe. On préparera à cet effet une bouillie à base d'un benzimidazole (benomyl, carbendazim, à la dose de 12, 5 g/l).

Une fiche phytosanitaire concernant cette maladie sera adressée aux abonnés au début de l'année prochaine.

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n 524 AD
ISSN n 31324425300016

Regisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702-46X

P558

ABONNEMENT - REABONNEMENT

Nos lecteurs sont invités à s'abonner ou se réabonner aux diverses éditions des BULLETINS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES de la Circonscription Phytosanitaire "AQUITAINE" entre le 26 décembre 1983 et le 15 février 1984, dernier délai.

Nous leur demandons de vouloir bien utiliser le bulletin ci-joint, soigneusement rempli.

Le réglement sera effectué exclusivement par chèque (1);

. adressé à : Service de la Protection des Végétaux
"Abonnements"
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

. mais libellé à l'ordre de :
- pour les chèques postaux : Sous Régisseur d'Avances et de Recettes - D.D.A. Cenon - C.C.P. n° 6702 46 X - Centre de Bordeaux.
- pour les chèques bancaires : Protection des Végétaux - CENON

Editions proposées et tarifs (TVA 7 % incluse)
(10 formules d'abonnement)

EDITION	Tarif de l'abonnement annuel — Individuel	Tarif de l'abonnement annuel — Collectif (au moins 10 abon.)
UNE EDITION		
A - Edition "Plantes perennes" (vigne, arbres fruitiers)	115 F	100 F
B - Edition "Grandes cultures"	115 F	100 F
C - Edition "Tomates de conserve"	57 F	50 F
D - Edition "Pépinières, Espaces verts"	57 F	50 F
DEUX EDITIONS		
- les deux à 115 F (A + B)	200 F	170 F
- les deux à 57 F (C + D)	100 F	85 F
- une à 115 F (A ou B) et une à 57 F (CouD)	150 F	130 F
TROIS EDITIONS		
- deux à 115 F (A+B) et une à 57 F (C ou D)	240 F	200 F
- deux à 57 F (C+D) et une à 115 F (A ou B)	200 F	170 F
QUATRES EDITIONS (A + B + C + D)	290 F	240 F

(1) L'abonnement collectif (10 bénéficiaires au minimum) sera réglé en un seul chèque groupé.

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN D'ABONNEMENT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Abonnement - Chemin d'Artigues
33150 CENON

ABONNEMENT INDIVIDUEL

NOM : .... PRENOM : ....

....

N° et nom de la rue : ....

Lieu dit : .... COMMUNE : ....

CODE POSTAL : | | | | | |

et NOM DU BUREAU DISTRIBUTEUR : ....

RAISON SOCIALE ou PROFESSION : Agriculteur, Administration, Organisme agricole, Firme phytosanitaire, autre
(encadrer la bonne mention)

■ JE DESIRE SOUSCRIRE UN ABONNEMENT INDIVIDUEL
à 1 édition, à 2 éditions, à 3 éditions ou aux 4 éditions
(encadrer la bonne mention)

■ JE CHOISIS LA FORMULE D'ABONNEMENT :

1	☐	Edition A (plantes pérennes)	115 F
	☐	Edition B (grandes cultures)	115 F
	☐	Edition C (tomates de conserve)	57 F
	☐	Edition D (pépinières, espaces verts)	57 F
2	☐	Editions A + B	200 F
	☐	Editions C + D	100 F
	☐	Editions A + C	150 F
	☐	Editions A + D	150 F
	☐	Editions B + C	150 F
	☐	Editions B + D	150 F
3	☐	Editions A + B + C	240 F
	☐	Editions A + B + D	240 F
	☐	Editions A + C + D	200 F
	☐	Editions B + C + D	200 F
4	☐	Editions A + B + C + D	290 F

Mettre une croix dans la case désirée (une seule case)

■ QUE JE REGLE PAR :

CHEQUE POSTAL ☐ CHEQUE BANCAIRE ☐

(mettre une croix

Ne rien inscrire dans cette colonne

Date Réception | | | |

| | | | | Distr.

| | | Code Région

| | Code Type ABE

| | | Nbre édit.

|T|I| Code Type ABT

Code N° Edition

| | | Qté

| | Mode Règlt.

P559

BULLETIN D'ABONNEMENT

ABONNEMENT COLLECTIF

Ne rien inscrire dans cette colonne

A ne remplir que si vous abonnez au moins dix personnes. Sinon, VOIR AU VERSO

Date Réception |__|__|__|__|__|__|

NOM : .... PRENOM : ....

RAISON SOCIALE : ....

N° et nom de la rue : ....

Lieu dit : .... COMMUNE : ....

CODE POSTAL : |__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__| Dist.

et NOM DU BUREAU DISTRIBUTEUR : ....

Etes-vous un organisme agricole, une firme phytosanitaire, une société civile, autre ? (encadrer la bonne mention) |__|__|__| Code ORG |__| Code Type ABE

■ JE DESIRE SOUSCRIRE UN ABONNEMENT COLLECTIF à 1 édition, à 2 éditions, à 3 éditions ou aux 4 éditions (encadrer la bonne mention) pour |__|__|__| personnes |__| Nbre Edit.

■ JE CHOISIS LA FORMULE D'ABONNEMENT : |T | C| Code Type ABT

1	|_|	Edition A (plantes pérennes)	100 F
	|_|	Edition B (grandes cultures)	100 F
	|_|	Edition C (tomates de conserve)	50 F
	|_|	Edition D (pépinières, espaces verts)	50 F
2	|_|	Editions A + B	170 F
	|_|	Editions C + D	85 F
	|_|	Editions A + C	130 F
	|_|	Editions A + D	130 F
	|_|	Editions B + C	130 F
	|_|	Editions B + D	130 F
3	|_|	Editions A + B + C	200 F
	|_|	Editions A + B + D	200 F
	|_|	Editions A + C + D	170 F
	|_|	Editions B + C + D	170 F
4	|_|	Editions A + B + C + D	240 F

|__|__|) |__|__|) |__|__|) |__|__|) CODE N° Edition

Mettre une croix dans la case désirée (une seule case) |__|__| Qté

■ QUE JE REGLE PAR :

CHEQUE POSTAL |___| CHEQUE BANCAIRE |___| |__| Mode Règlt.

■ Joindre la liste des bénéficiaires (noms, prénoms) avec leurs adresses exactes (lieu-dit, commune, code postal et nom du bureau distributeur).